



0.1 ETAT DES LIEUX DES DEUX ZONES

En 2011, une étude préalable à l'élaboration d'un schéma directeur du mouillage sur le littoral des Maures a été réalisée par l'observatoire marin de la communauté de commune de St Tropez [1]. Ce rapport présente l'état des lieux du littoral des Maures divisé en plusieurs secteurs.

Les zones du Rayol et du Canadel, font partie de cet état des lieux. Celui-ci est retranscrit ci-dessous.

Secteur du Canadel :

Le secteur du Canadel abrite ponctuellement quelques mouillages forains en saison, parfois des escales nocturnes, mais cette petite baie est surtout caractérisée par ses trois zones d'AOT qui accueillent de nombreuses unités de taille modeste de juin à septembre.

Leur utilisation est facilitée par la présence d'un ponton.

Les trois AOT d'une capacité théorique de 75 unités accueillent 74 bouées, qui se concentrent dans les zones centre et Est, la zone Ouest étant sous utilisée (seules 5 bouées pour une capacité théorique de 30).



Figure 1 : photographie du secteur Canadel issue de l'étude préalable à l'élaboration d'un schéma directeur du mouillage sur le littoral des Maures – Décembre 2011- photographie réalisée en Aout 2011.

Les dommages potentiellement causés sur l'herbier de posidonie sont assez limités, et vraisemblablement cantonnés à quelques installations à l'extrême est de la zone.

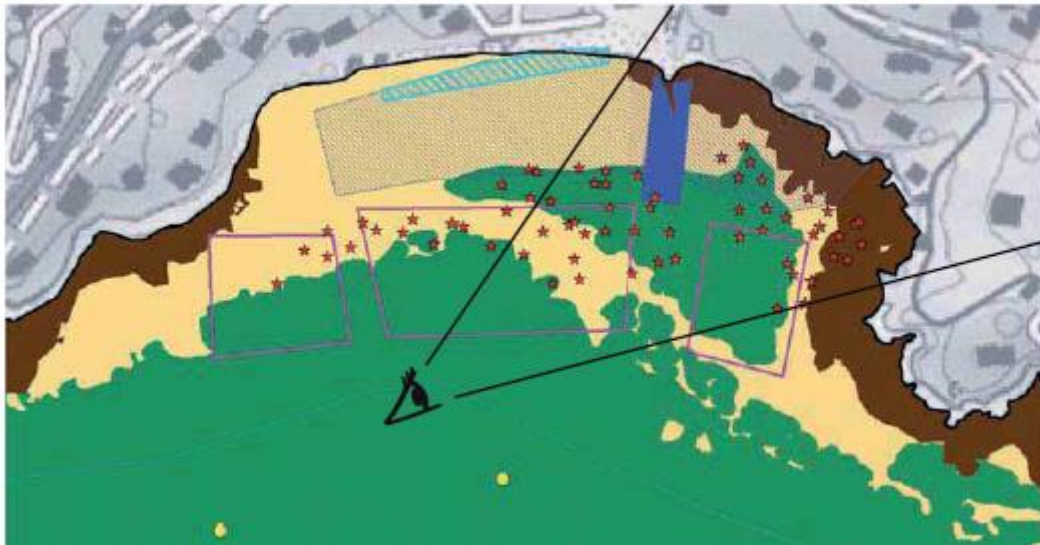


Figure 2 : cartographie de la zone des herbiers et des mouillages recensés. (Attention à l'interprétation cartographique erronée ci-contre qui présente une zone d'herbier plus étendue que dans la réalité). L'angle de vue est celui de la photographie précédente.

En revanche il faut signaler dans cette baie la présence d'herbiers de cymodocée à proximité immédiate de nombreux corps-morts (au moins une dizaine selon une estimation réalisée en 2009), et dont la croissance est localement limitée par le ragage des chaînes sur les fonds lorsque les installations ne comportent pas de flotteurs intermédiaires.

Secteur du Rayol :

Le secteur du Rayol abrite quelques mouillages forains en saison. A l'instar du secteur Canadel, il est avant tout caractérisé par ses deux zones d'AOT qui accueillent de nombreuses unités de taille modeste de juin à septembre.

Les deux zones d'AOT du Rayol d'une capacité théorique cumulée de 55 unités accueillent 57 bouées. Celles-ci sont toutes à une ou deux exceptions près, installées dans des fonds de sable.



Figure 3 : photographie du secteur Rayol issue de l'étude préalable à l'élaboration d'un schéma directeur du mouillage sur le littoral des Maures – Décembre 2011 – photographie réalisée en Aout 2011.

Les positions des bouées indiquées sur la carte ci-dessous ont été relevées en 2009. En les comparant à leur position visible en 2011 sur la photographie, il semblerait que davantage d'installations impactaient la posidonie en 2009.

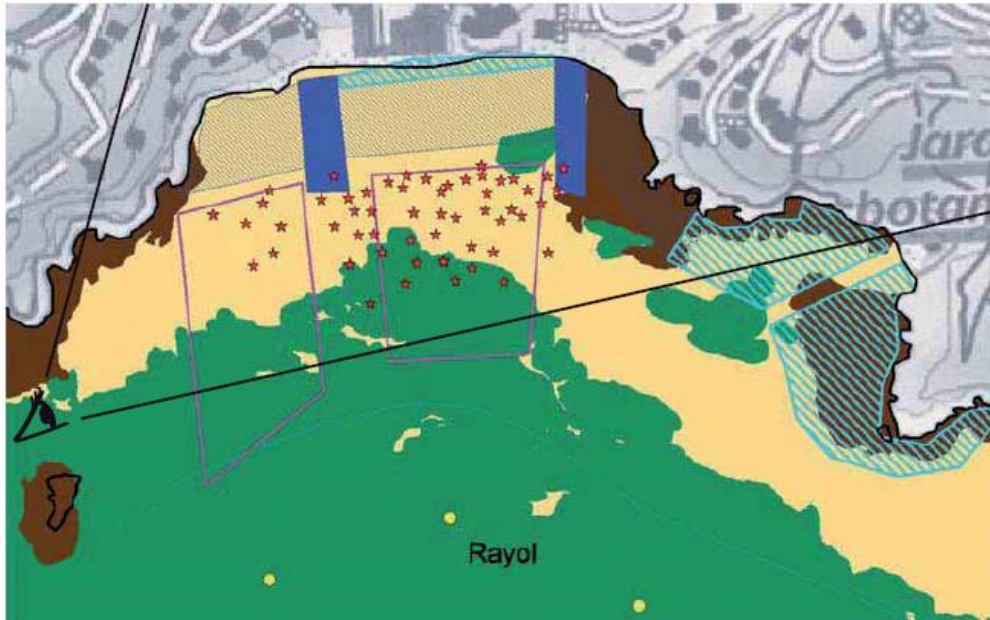


Figure 4 : cartographie de la zone des herbiers et des mouillages recensés. L'angle de vue est celui de la photographie précédente.

En l'absence de Cymodocées sur le secteur de dommages potentiellement causés aux herbiers sont ainsi quasi nuls et le secteur ne présente pas à priori d'enjeu de gestion particulier.

0.2 STATISTIQUE D'OCCUPATION ET GRANULOMETRIE DES NAVIRES

Actuellement ces zones de mouillages sont occupées par des unités de 6 à 10m. Chaque corps mort recensés sure ces zones de mouillages disposent d'une AOT. Néanmoins des corps morts ont été localisés en dehors de ces zones et ne disposant pas d'AOT.

La répartition actuelle des unités est la suivante :

- Zones de mouillage du Canadel : environ 30 unités de 6 à 8m et environ 40 unités de 8 à 10m
- Zones de mouillage du Rayol : environ 20 unités de 6 à 8m et environ 30 unités de 8 à 10m.

Observation quantitative portant sur 4 comptages effectués du 02/08/11 au 14/08/11 [1]	Observation quantitative portant sur 2 comptages effectués du 02/08/11 au 18/08/11 [1]
---	--



Observations quantitatives relevées sur le secteur				Observations quantitatives relevées sur le secteur			
		<i>Ancrage permanent</i>	<i>Mouillage forain</i>			<i>Ancrage permanent</i>	<i>Mouillage forain</i>
Fréquentation maximale observée		74	6	Fréquentation maximale observée		57	8
Fréquentation moyenne observée		/	5	Fréquentation moyenne observée		/	8
Nb (et %) moyen de bateaux habitables		± 5 %	5 (100%)	Nb (et %) moyen de bateaux habitables		± 5 %	4 (50%)
Nb (et %) moyen de bateaux selon leurs classes de taille	< 10 m	74 (100%)	2 (40%)	Nb (et %) moyen de bateaux selon leurs classes de taille	< 10 m	57 (100%)	8 (100%)
	10 < m < 24	0 (0%)	3 (60%)		10 < m < 24	0 (0%)	0 (0%)
	> 24 m	0 (0%)	0 (0%)		> 24 m	0 (0%)	0 (0%)
Nb maximum d'ancrages dans HP		± 5	0	Nb maximum d'ancrages dans HP		± 1	0
Nb (et %) moyen d'ancrages dans HP		± 5	0 (0%)	Nb (et %) moyen d'ancrages dans HP		± 1	0 (0%)

0.3 LES ATTENTES DU MAITRE D'OUVRAGE

En 2015, la communauté des communes du Golfe de Saint Tropez, proposait deux plans de mouillages pour chacune des deux plages. Les plans proposés sont présentés ci-dessous et en annexe n°2 du rapport.

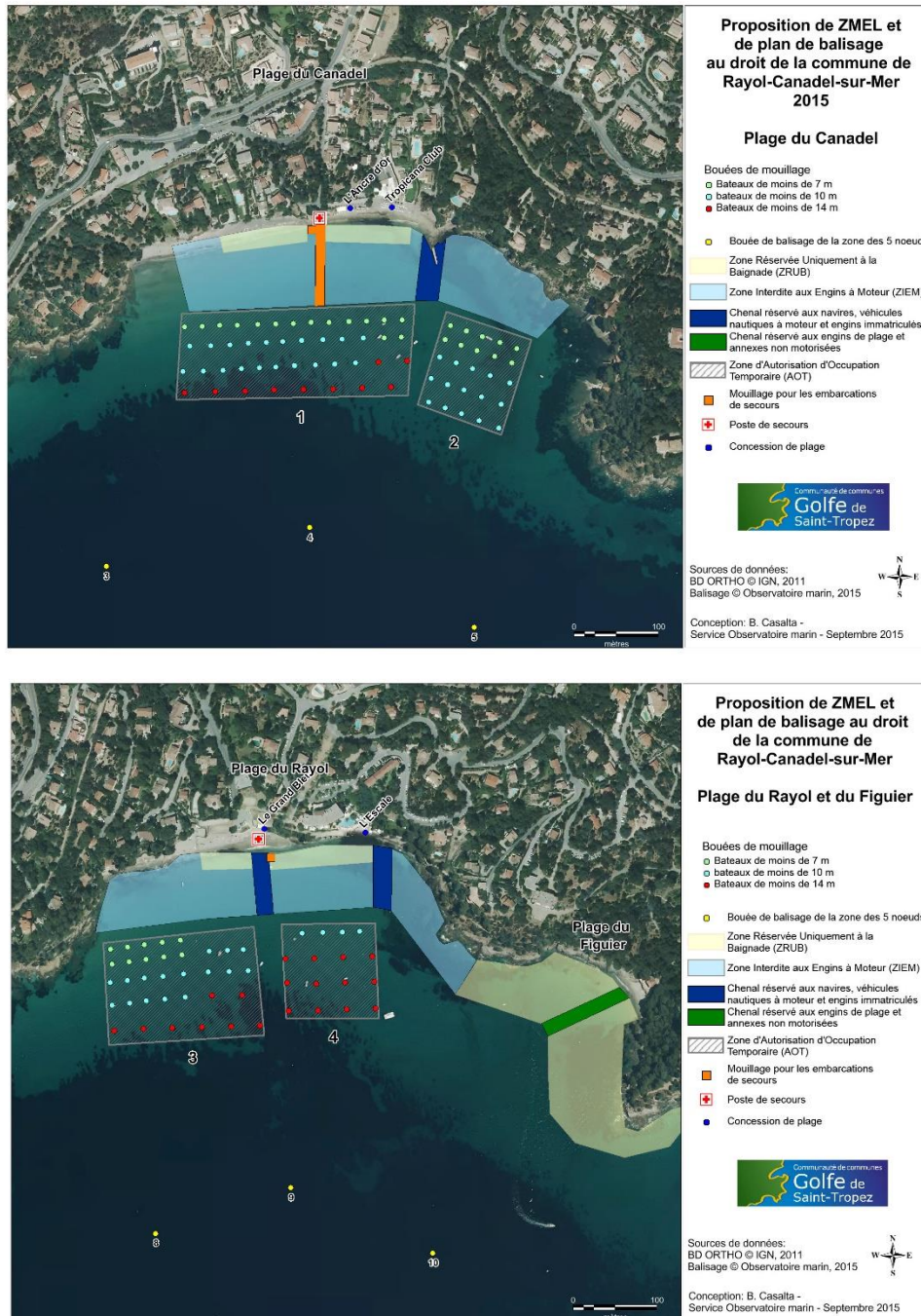


Figure 5 : Plans de mouillage proposés par la Communauté des Communes du Golfe de Saint-Tropez – Annexe n°2



La granulométrie et la répartition par zone était la suivante :

- Zones de mouillages du droit de la plage du Rayol :
 - ✓ 10 unités de 7m
 - ✓ 20 unités de 10m
 - ✓ 20 unités de 14m
- Zones de mouillages du droit de la plage du Canadel :
 - ✓ 25 unités de 7m
 - ✓ 35 unités de 10m
 - ✓ 10 unités de 14m

Suite à la réunion du 13/10/2016, la mairie du Rayol-Canadel-sur-Mer a émis le souhait suivant :

- Zones de mouillages du droit de la plage du Rayol :
 - ✓ 30 unités de 6 à 8m
 - ✓ 20 unités de 8 à 10m
- Zones de mouillages du droit de la plage du Canadel :
 - ✓ 40 unités de 6 à 8m
 - ✓ 30 unités de 8 à 10m

Par ailleurs, le Maître d'ouvrage souhaite inscrire la réalisation des nouvelles ZMEL dans une démarche écologique.

En effet, les zones des nouvelles ZMEL se situant sur un site remarquable en termes de biocénose, la mairie souhaite mettre en place des ancrages de type écologique et adaptés au substrat (sable et herbiers essentiellement).

Il souhaite également la mise en place de services, tel que :

- le ramassage des ordures ménagères,
- une navette dédiée au placement des bateaux sur les bouées d'amarrage et le débarquement des plaisanciers sur la plage (mise en place d'un ponton entièrement démontable sur la plage du Rayol),
- la récupération des eaux grises et noires,
- la mise à disposition de sanitaires dédiés au usagers des zones de mouillages,
- un service de commande de pain et viennoiseries.

La mise à disposition des services et des emplacements de mouillages seront proposés du 1^{er} avril au 30 septembre. Les équipements seront montés en début de saison et démontés en fin de saison. Seul restera en place les ancrages qui seront géo-localisés et repérés par un système fils et bouchons flottants durant la période hivernale.

C'est sur ces bases, que la société Corinthe Ingénierie a établi ses simulations d'implantation et financière de gestion des ZMEL.